

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE PC 2024 41 055

Date d'envoi de convocation : 17 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20240625-DEPC202441055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre
Le 25 juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Frédérique Vaudry, Patrick SILORET, Christine DONNET, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Georges LEMAITRE, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Sylvie FICHET.

Etaient absents à l'appel nominal : Marie-Claude CRESSANT (Pouvoir à Françoise DEGENETAIS), Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT (Pouvoir à Daniel BIGOT), Jean-Louis ROUSSELIN (Pouvoir à Didier GERVAIS), Audrey BUSSY (Pouvoir à Patrick SILORET), Patrick BASSETTE (Pouvoir à Olivier ROCHE), Philippe DEHAYES (Pouvoir à Jacques MARTIN).

Secrétaire de séance : Patrick SILORET

Objet : création, transformation et suppression de postes

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant diverses dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

VU le rapport de Monsieur le Maire ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 10 juin 2024,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder aux mesures suivantes :

- A compter du 1^{er} juillet 2024, suite à la réussite à l'examen professionnel, il est demandé la création, sous la condition d'avancement au choix, de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et la suppression de deux postes d'adjoint technique territorial à temps complet.
- A compter du 30 Août 2024, il est demandé la création d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles sur les grades : d'ATSEM principal de 2^{ème} classe ; ATSEM principal de 1^{er} classe ; adjoint d'animation territorial ; adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe ; adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.
Il s'agit d'un poste à temps complet annualisé.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

Le Maire,

Olivier ROCHE